

RÈGLEMENT

Les participants à cette sortie devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, et être en possession de la carte grise et l'assurance pour le véhicule inscrit. Le port du casque homologué est obligatoire. Seront autorisés pour cette sortie, les cyclos, tricycles, triporteurs à caractère ancien et antérieur à 1985.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les participants à cette sortie doivent donc s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers

Les participants s'engagent à respecter les distances de sécurité, de garder sa place dans la convoi, d'effectuer les déplacements dans l'ordre de roulage les uns après les autres. Il devra avoir un équipement approprié à la conduite de la moto, être assuré, avoir son permis en cours de validité, et une moto en bon état de fonctionnement.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la sortie, adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement des épreuves. Elle interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Le pilote s'engage à fixer lui-même son véhicule sur la remorque de dépannage.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeures ou de sécurité.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

A :

LE : ____/____/____

SIGNATURE :

BULLETIN D'ENGAGEMENT

(A retourner avant le 05 avril 2026)

Conducteur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____

Téléphone Mobile ____/____/____/____ ou Fixe ____/____/____/____

Mail : _____

Machine engagée

Marque : _____

Modèle : _____

Année : _____

Cylindrée : _____

Immatriculation : _____

Assurance : _____

N° assuré : _____

Club représenté : _____

DROIT D'ENGAGEMENT : 10€/PILOTE

TOTAL : 10€ x =

Programme
Du dimanche 12 avril

7h30 : Vérification des inscriptions et petit déjeuner

8h45 : Départ tous ensemble du parking de la médiathèque d'Archigny pour quelques kilomètres de campagne et de petits villages

10h15 environ : Casse- croûte

11h : Repartons sur les routes de campagnes

12h30 : Repas (pique-nique)

15h environ : Petite balade pour la digestion

17h15 : Arrivée à Archigny et pot de l'amitié

Faites une recherche esthétique entre votre cyclo et vous .
L'ensemble n'en sera que plus agréable à regarder .

N'oubliez
pas votre
repas

Réservez vite votre journée,
aucun engagement ne sera pris
le matin
de la balade .

à retourner avant le 5 avril 2026
à :
Lancereau Virginie
13 rue Anatole Laurette
86530 Naintré

LE 12 avril 2026
Balade de pascal
7ème balade
Cyclos,
3 roues et motos
à courroie

Moto Club d'Archigny
Les Pédaches



Information auprès de
Raphaël :
0679531547



www.facebook.com/les.pedaches

Mail : motoclubarchigny@gmail.com